



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 20 MAI 2022

COMPTE RENDU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 1^{er} juillet 2021, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 20 mai 2022 à neuf heures trente à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOU, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Valérie SEMETEYS, Valérie RUEDA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marina BESSE a donné pouvoir à Monsieur Didier ACHALME.
Monsieur Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène CHASTRE.
Monsieur Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Madame Isabelle LANTUEJOU.
Monsieur Pierre MATHONIER a donné pouvoir à Madame Valérie RUEDA.
Monsieur Florian MORELLE a donné pouvoir à Madame Dominique BEAUDREY.
Madame Marie-Hélène ROQUETTE a donné pouvoir à Monsieur Bruno FAURE.
Monsieur Christophe VIDAL a donné pouvoir à Madame Sophie BENEZIT.

Le quorum est atteint.

CANTAL ATTRACTIF

1- AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT ET DE L'AGROALIMENTAIRE

- Approuve l'avenant à la convention entre la Région et le Département du Cantal en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Adoptée par 30 voix pour.

2- FONDS CANTAL ANIMATION

- Attribue des subventions pour un montant global de 43 940 € dans onze cantons dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.

Adoptée par 30 voix pour.

3- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

- Attribue des subventions pour un montant global de 2 800 € à quatre associations en soutien à l'organisation de manifestations.

Adoptée par 30 voix pour.

CANTAL CONNECTÉ ET OUVERT

4- AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 13 – COMMUNE DE SAINT-URCIZE - DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UN DÉLAISSÉ AU PROFIT DE TIERS

- Décide de procéder au déclassement et à la cession d'un délaissé sur la route départementale n° 13 sur la Commune de Saint-Urcize au profit d'un tiers. Le montant global de la vente s'élève à 143 €.
- Autorise les Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans cette affaire.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant.

Adoptée par 30 voix pour.

5- AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 678 - COMMUNE DE MOUSSAGES - ACQUISITION D'UN TERRAIN NÉCESSAIRE - PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042) –

- Décide de l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la Route Départementale n° 678 sur la Commune de Moussages pour la régularisation au lieu-dit Veysset. L'engagement financier du Département est de 101 €.
- Autorise les Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer les actes à intervenir dans cette affaire ;
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative correspondant et à régler les frais y afférent ;

- Sollicite l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code général des impôts.

Adoptée par 30 voix pour.

CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITÉS

6- CONVENTION AVEC L'ASED RELATIVE AUX MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS RÉALISÉES PAR UNE ASSOCIATION GESTIONNAIRE D'UN SERVICE PRESTATAIRES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

- Valide la convention avec l'A.S.E.D. Aides et Services à Domicile du Cantal relative aux modalités de règlement des prestations réalisées par une association gestionnaire d'un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoptée par 29 voix pour (non-participation de Pierre MATHONIER par le pouvoir donné à Valérie RUEDA).

7- CONVENTION FIXANT LE TARIF HORAIRE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP APPLICABLE À L'ASSOCIATION SERVICES AUX PERSONNES (ASP) DE MAURIAC

- Valide la convention fixant le prix horaire « Prestation de Compensation du Handicap » à conclure avec l'Association Services aux Personnes (ASP) de Mauriac.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoptée par 30 voix pour.

8- CONVENTION RELATIVE À LA DOTATION COMPLÉMENTAIRE AU TARIF HORAIRE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP POUR L'EXERCICE 2022 POUR L'ASP DE MAURIAC

- Valide la convention relative à la dotation « Prestation de Compensation du Handicap (PCH) » complémentaire au tarif PCH pour l'exercice 2022 à conclure avec l'Association Services aux Personnes (ASP) de Mauriac.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoptée par 30 voix pour.

9- DISPOSITIF DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA GRÊLE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

- Décide d'accorder des subventions exceptionnelles forfaitaires pour un montant global de 189 212 € à 181 éleveurs touchés par la grêle sur le secteur de Riom-ès-Montagnes dans la nuit du 27 au 28 juin 2021 et ayant réalisé des investissements productifs (bâtiments, équipements intérieurs et matériels, acquisition de parts sociales liée à une installation) dont ils remboursent les encours d'emprunts.

Adoptée par 26 voix pour (4 abstentions).

10- RECONNAISSANCE D'UN DON MANUEL DE PHOTOGRAPHIES DE L'ARTISTE CHRISTIAN MALON

- Valide la reconnaissance de don manuel de cinq tirages photographiques argentiques originaux de Monsieur Christian MALON à l'Artothèque du Département.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite reconnaissance de don manuel.

Adoptée par 30 voix pour.

11- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DÉPARTEMENTAL PAR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – PARCELLE AU CARREFOUR DE LA RN N° 122 ET DE LA RD N° 153 SUR LA COMMUNE D'YTRAC

- Approuve la convention d'occupation du domaine privé départemental par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Adoptée par 30 voix pour.

CANTAL RESPONSABLE**12- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ILE-DE-FRANCE ÉNERGIES – RECIF +**

- Approuve la convention de partenariat avec la Société Ile-de-France Énergies pour la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la rénovation des copropriétés dans le Cantal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Adoptée par 30 voix pour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**13- ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

- Décide :
 - de fixer le nombre de représentants du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) siégeant au Comité Social Territorial et à sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de de travail à :

Instance	Effectifs	Nombre de sièges
Comité Social Territorial	1099 agents 555 femmes soit 50,50 % 544 hommes soit 49,50 %	6 titulaires 6 suppléants

- de maintenir le paritarisme numérique au Comité Social Territorial et sa formation spécialisée en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;
- de recueillir, pour le Comité Social Territorial et sa formation spécialisée, l'avis des représentants de la collectivité.

Adoptée par 30 voix pour.

14- LISTE DES MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS ET DES MARCHÉS PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE

- Prend acte des marchés publics à procédure formalisée et à procédure adaptée qui ont été attribués notamment lors des Commissions d'Appels d'Offre du 11 janvier, 25 janvier, 8 février, 8 mars et 22 mars 2022 et lors des Commissions MAPA du 11 janvier, 8 février, 18 février, 8 mars et 23 mars 2022.

Adoptée par 30 voix pour.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Bruno FAURE

Date de publication le : 25 mai 2022

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des assemblées et des affaires juridiques.